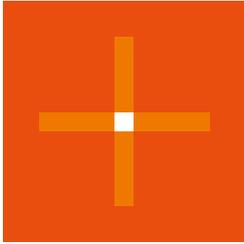




**DEMANDE DE
RACCORDEMENT
INDIVIDUEL
> 36 kVA À 180kVA**

**AU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION
ÉLECTRIQUE POUR UNE INSTALLATION
DE CONSOMMATION**



Nous vous recommandons de réaliser votre demande de raccordement à minima : **9 mois avant la date de mise en service souhaitée** de votre installation.

En effet, un délai étude et travaux de 5 mois* suivant le type de raccordement est nécessaire après signature du devis et jusqu'à la mise en exploitation.

Afin de mieux préparer votre projet et faciliter la constitution de votre dossier, nous vous invitons à prendre connaissance de :

- **La fiche « les 7 étapes clefs raccordement individuel »**
- **La notice explicative des pièces justificatives à fournir**

Attention :

les mentions avec astérisques* dans le formulaire sont à renseigner **OBLIGATOIREMENT** pour l'instruction de votre dossier. Les pièces justificatives sont listées à la dernière page du formulaire.

Tout dossier incomplet ou illisible ne pourra être pris en compte par les services EDF Archipel Guadeloupe.

Merci de votre compréhension.

Contacts

Tél : 0590 38 20 50

Email : edf-guadeloupe-entreprises-et-collectivites@edf.fr

Site web : www.edf.gp

Adresse postale :

EDF Archipel Guadeloupe
Rue Euvremont Gène
Bergevin - BP 85
97153 Pointe-à-Pitre

**Délai moyen constaté.*

Les 7 étapes clés

d'un raccordement individuel > 36 kVA à 180 kVA



1

Demande de raccordement auprès de EDF Archipel Guadeloupe

- En complétant le formulaire et en joignant les pièces justificatives obligatoires.
- Dossier à transmettre par email à : edf-guadeloupe-entreprises-et-collectivites@edf.fr

Un contrôle de votre dossier sera opéré pour passage à l'étape 2.

Aucun dossier incomplet ou illisible ne pourra être pris en compte : vous en serez informé et disposerez d'un délai de 3 mois pour le compléter avant annulation de votre dossier.

2

Acceptation de la demande de raccordement par EDF Archipel Guadeloupe

Vous recevrez un courrier de complétude et la confirmation de prise en compte de votre dossier.

3

Réalisation de l'étude technique et chiffrage par EDF Archipel Guadeloupe

Nos services prendront RDV avec vous afin de compléter l'étude par une visite technique sur site.

Une proposition de raccordement et un devis vous seront adressés.

4

Acceptation des travaux de raccordement par le client

- Transmission du devis signé par email à : edf-guadeloupe-entreprises-et-collectivites@edf.fr
- Règlement d'acompte des travaux auprès du service comptable EDF Archipel Guadeloupe.

Après réception, une demande d'autorisation de travaux sera opérée auprès de l'administration par EDF Archipel Guadeloupe.

Possibilité de régler vos travaux de raccordement par virement bancaire (recommandé).

RIB EDF GUADELOUPE Merci d'indiquer la référence de votre devis EDF lors de votre virement

Code banque 10107	Code guichet 00471	Numéro de compte 00740712089	Clé 41	IBAN FR76 1010 7004 7100 7407 1208 941
CODE BIC BREDFRPPXXX	Domiciliation BRED POINTE A PITRE			

5

Mise en oeuvre des travaux de raccordement par EDF Guadeloupe

- Vous serez recontacté par un chargé d'affaires pour planifier un RDV d'intervention sous 3 semaines* après réception de votre règlement d'acompte.
- Sous réserve de l'obtention des autorisations administratives et de la bonne exécution d'éventuels travaux / installations à votre charge suite à l'étude technique.

6

Mise en exploitation des ouvrages de raccordement

7

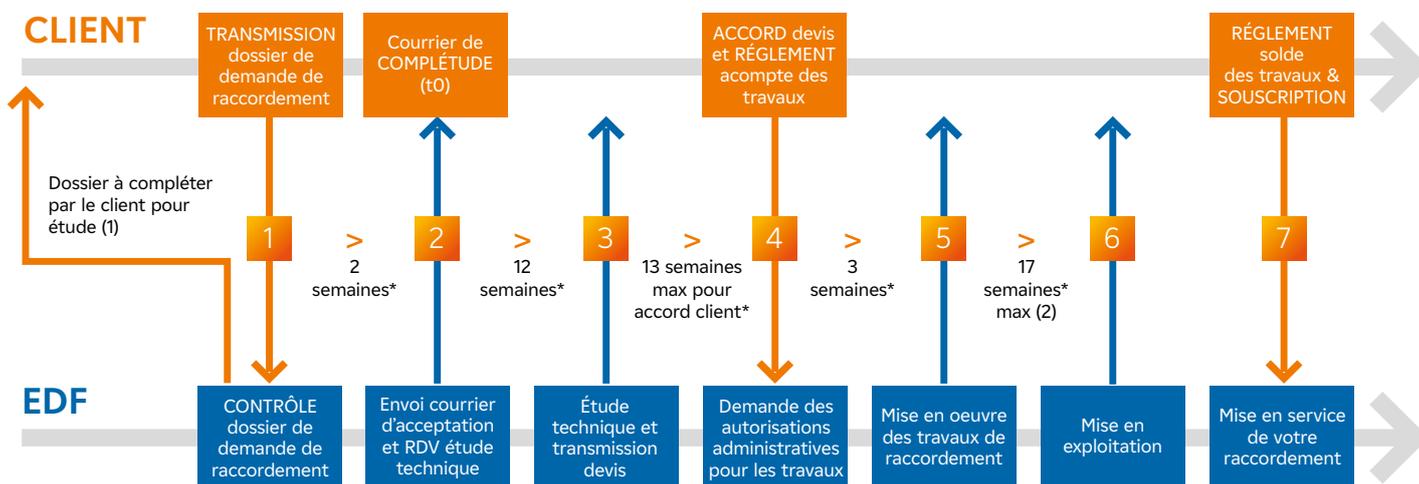
Fin de travaux / mise en service de l'installation sous réserve de :

- La réception du règlement de solde des travaux raccordement,
- La remise du « Certificat de Conformité » de votre installation visée par le CONSUEL,
- La signature d'un contrat EDF pour la fourniture d'électricité.

**Délai moyen constaté.*



Planning prévisionnel étude & travaux



*Délai moyen constaté

(1) : Le dossier sera considéré comme annulé si non complété sous 3 mois

(2) : Délai non applicable en cas de travaux d'adaptation, d'extension du réseau électrique de raccordement en zones dites rurales



Notice explicative des pièces justificatives



A

Plan de situation

- Échelle 1/25000^{ème} ou 1/10000^{ème};
- Avec localisation du site / terrain.

 **Disponible sur :**
www.google.fr/maps, www.geoportail.gouv.fr



B

Plan cadastral

- Échelle 1/200^{ème} ou 1/1000^{ème};
- Identification de la parcelle concernée.

 **Disponible sur :**
www.cadastre.gouv.fr
ou auprès de votre notaire.



C

Plan de masse

- Plan à l'échelle 1/200^{ème} ou 1/500^{ème};
- Indiquant l'emplacement souhaité en limite de parcelle; pour le coffret extérieur / compteur (CCPI);
- Indiquant l'emplacement du tableau électrique / disjoncteur;
- Tracé reliant ces 2 équipements.

 **Disponible :**
auprès de votre constructeur ou architecte
(dossier demande de permis de construire)



D

Photos du réseau EDF existant

Prise de vue depuis la voie publique, montrant :

- Le poteau électrique le plus proche (si réseau électrique aérien);
 - Le coffret existant le plus proche (voisinage)
- + L'emplacement souhaité de votre coffret.**

Attention : l'emplacement du coffret extérieur sera conditionné par la proximité du réseau électrique et peut donc diverger de votre demande. L'emplacement possible et définitif vous sera précisé lors de la visite technique.



Formulaire demande

de raccordement individuel > 36 kVA à 180 kVA



Mention* = informations à fournir OBLIGATOIREMENT pour la prise en compte de votre dossier.

CONTACTS & COORDONNÉES INTERVENANTS

Les correspondances, devis et factures seront communiqués exclusivement au DEMANDEUR ou au TIERS HABILITÉ via les coordonnées transmises.

C : IDENTIFICATION ET LOCALISATION DU PROJET

Nom du secteur d'aménagement* :

Commune d'implantation* :

N° et nom de voie* :

Code postal* :

DEMANDEUR DU RACCORDEMENT :

Nom* :

Si professionnel

Prénom* :

Raison sociale* :

Téléphone fixe* :

N° de SIRET* :

Mobile* :

Joindre un Kbis de moins de 3 mois

E-Mail* :

Précisez, si collectivité* : Oui Non

Adresse postale* :

Adresse de facturation :

si différente de l'adresse postale du demandeur

Si différent, INTERLOCUTEUR TECHNIQUE (Ex: électricien, architecte...)

Société* :

Téléphone fixe* :

Nom* :

Mobile* :

Prénom* :

E-Mail* :

Adresse postale* :



Mention* = informations à fournir OBLIGATOIREMENT pour la prise en compte de votre dossier.

CONTACTS & COORDONNÉES INTERVENANTS (suite)

Les correspondances, devis et factures seront communiqués exclusivement au DEMANDEUR ou au TIERS HABILITÉ via les coordonnées transmises.

OPTION : TIERS HABILITÉ

Oui*

Non*

Il s'agit d'un professionnel ou d'un particulier qui assure en totalité ou partiellement le suivi du dossier de demande de raccordement.

Le tiers dispose **d'une autorisation** : pour réaliser la demande de raccordement au nom du demandeur auprès d'EDF Archipel Guadeloupe, avec accès au dossier de raccordement.

Le tiers dispose **d'un mandat** : lui permettant d'agir au nom et pour le compte du demandeur. Dans ce cas, l'interlocuteur d'EDF Archipel Guadeloupe sera le tiers habilité.

Si mandat, le demandeur du raccordement donne pouvoir au tiers habilité à :

signer la proposition de raccordement en son nom,

signer la proposition de raccordement au nom du mandataire pour son compte,

procéder au(x) règlement(s) des travaux de raccordement auprès de EDF Archipel Guadeloupe

Copie de l'autorisation ou du mandat détaillé à joindre OBLIGATOIREMENT

Société* :

Téléphone fixe* :

Nom* :

Mobile* :

Prénom* :

E-Mail* :

Adresse postale* :

Formulaire demande de raccordement individuel > 36 kVA à 180 kVA



Mention* = informations à fournir OBLIGATOIREMENT pour la prise en compte de votre dossier.

DESCRIPTION DU PROJET

Date de mise en service de l'installation souhaitée* :

Vous serez recontacté, si la date de mise en service souhaitée n'est pas réalisable par rapport aux délais étude & travaux. (cf. fiche les 7 étapes clefs de votre raccordement)

Le projet nécessite-t-il un permis de construire ? *

- Oui Joindre une copie du permis de construire accordé
Non Joindre un titre de propriété ou un bail

S'agit-il d'une modification d'installation existante ?*

Oui Non **Si oui**, indiquer votre référence figurant sur votre facture :

2	6	1	0	0	0	0	0		
---	---	---	---	---	---	---	---	--	--

Puissance de raccordement souhaitée ?*

La puissance de raccordement se déduit de l'intensité maximale que l'utilisateur souhaite soutirer au Réseau Public de Distribution. C'est un des paramètres déterminants qui permet à EDF Archipel Guadeloupe de mener les études techniques nécessaires au raccordement. Si, à l'avenir, les besoins de puissance dépassent cette puissance de raccordement, les éventuels travaux d'adaptation du réseau desservant l'installation seront à la charge de l'utilisateur.

Indiquez une valeur comprise entre 48 et 228 kVA suivant les paliers ci-dessous.

- Puissance de raccordement demandée* : kVA
- Puissance de raccordement avec prévision d'évolution* : kVA

Les paliers de puissance de raccordement exprimée en kVA sont :

48	60	72	84	96	108	120	144	168	192	216	228
Palier 100 A		Palier 200 A					Palier 400 A				

Précisions sur les appareils électriques de votre installation :

Certains des appareils suivants présentent des caractéristiques particulières qu'il est important d'identifier pour apporter à votre projet la solution de raccordement la plus adaptée et ainsi garantir la qualité de votre alimentation électrique.

Cocher les cases concernées par vos installations :

- | | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Groupe électrogène | <input type="checkbox"/> Ascenseur ou monte-charge | <input type="checkbox"/> Nombre important d'ordinateurs |
| <input type="checkbox"/> Appareils de radiologie | <input type="checkbox"/> Onduleur de puissance | <input type="checkbox"/> Concasseur |
| <input type="checkbox"/> Climatisation | <input type="checkbox"/> Engins de levage (Pont roulant) | <input type="checkbox"/> Compresseur de fluides |
| <input type="checkbox"/> Machines à souder | | |

Le cas échéant, merci de nous préciser également les éléments suivants :

Puissance des moteurs (en kVA) :

Puissance totale des process de type traction électrique (en kVA) :



Mention* = informations à fournir OBLIGATOIREMENT pour la prise en compte de votre dossier.

DESCRIPTION DU PROJET

(suite)

Votre raccordement comprend 2 ensembles principaux

1. Le coupe-circuit principal individuel (CCPI)

Devant être placé dans un coffret ou une armoire et accessible impérativement depuis le domaine public/

2. Le coffret contrôle-commande de votre branchement à puissance surveillée.

Hébergeant l'interrupteur-sectionneur à coupure visible et en général le compteur.

Il doit est placé soit dans une armoire ou dans votre local technique si configuration option 2.

Dans ce dernier cas, les dimensions minimales à prévoir pour l'installation du coffret sont :

H x l x p [cm] : 110 x 60 x 45.

Configuration de votre raccordement

Il existe 2 configurations possibles mais le CCPI devra toujours être accessible depuis le domaine public. La différence entre les 2 configurations porte sur l'emplacement du coffret de contrôle commande.

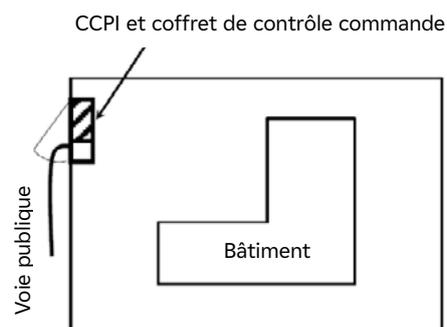
Il est indispensable que vous localisiez le CCPI et le coffret de contrôle commande sur le plan de masse transmis.

Avant la mise en service, un certificat de conformité des installations délivré par le CONSUEL devra nous être impérativement remis.

Cocher la configuration que vous souhaitez*

Option 1 : Raccordement de référence

Le coffret de contrôle commande est positionné à côté du CCPI dans une armoire, accessible depuis le domaine public.





Mention* = informations à fournir OBLIGATOIREMENT pour la prise en compte de votre dossier.

DESCRIPTION DU PROJET

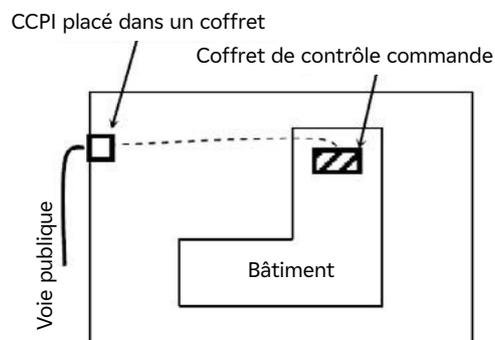
(suite)

Option 2 : Configuration autre

Le coffret de contrôle commande est intégré dans votre bâtiment (local technique par exemple)

Spécificités :

- Indiquez la distance entre l'emplacement du coffret CCPI et le coffret de contrôle-commande : mètres
- Vous devrez réaliser la tranchée en domaine privé et poser le fourreau (Le diamètre du fourreau est précisé dans la documentation technique).
- Pour la mise en service, vous devrez fournir en fin de chantier le levé géo-référencé de cette liaison réalisée par une entreprise spécialisée ayant les aptitudes validées par EDF.



Mise à disposition d'un accès téléphonique pour le télé-relevé

La mise en service de votre raccordement est conditionnée par la relève de vos consommations à distance par EDF Archipel Guadeloupe via le réseau GSM et ce, afin de pouvoir établir vos factures.

En cas de non couverture de votre site par le réseau GSM (zone blanche)

Le demandeur devra y palier en mettant à disposition une ligne téléphonique analogique opérationnelle et dédiée aux services EDF Archipel Guadeloupe, dès la mise en service du raccordement électrique.

EDF Archipel Guadeloupe prendra à sa charge les frais d'abonnement de cette ligne téléphonique. Si un raccordement téléphonique France Telecom était impossible, merci d'en préciser les raisons :



Mention* = informations à fournir OBLIGATOIREMENT pour la prise en compte de votre dossier.

VÉRIFICATION DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE AU DOSSIER

COCHER ICI	Merci de cocher les cases pour indiquer que vous avez les pièces demandées	Cadre réservé à l'administration d'EDF
	Le formulaire de raccordement individuel dûment complété et signé (6 pages)	
	Si tiers habilité , copie de l'autorisation ou du mandat détaillé	
	Copie du permis de construire, ou titre de propriété ou bail de location.	
	Plan de situation avec localisation terrain (Échelle 1/25000ème ou 1/10000ème)	
	Plan cadastrale (Échelle 1/2000ème ou 1/1000ème)	
	Plan de masse avec tracés (Échelle 1 / 200ème ou 1 / 500ème)	
	Photos du réseau EDF existant le plus proche avec indications	
	Pour les professionnels,	
	Copie extrait KBIS de moins de 3 mois	
	Copie de la pièce d'identité du gérant	



Pour plus de précisions sur les pièces justificatives à transmettre, se référer à la notice des pièces justificatives et au formulaire.

J'atteste avoir transmis l'intégralité des informations et pièces justificatives demandées, et souhaite que EDF Archipel GUADELOUPE établisse une proposition technique et financière à partir des éléments transmis.

Nom - Prénom du signataire* :

Société / Fonction* :

Date* :

Signature* :



EDF Archipel Guadeloupe
Rue Euvremont Gène
Bergevin - BP 85 - 97153 Pointe-à-Pitre

SA au capital de 1 551 810 543 euros
552 081 317 RCS Paris

www.edf.gp